

AXE 4: Ressources humaines en santé : former, recruter et fidéliser les professionnels de la santé en Ile-de-France

Chapitre 2 : Former, diversifier les parcours professionnels et dynamiser les carrières

1- Diagnostic et enjeux

La région Île-de-France représente une part importante de l'offre de formation proposée sur le territoire national à destination des secteurs sanitaire et médico-social (ex : pour la formation conduisant au DE pour les infirmiers : 19,7%, pour la formation de 3^e cycle en médecine : 17%). Elle forme une part significative de ressources médicales et paramédicales qui partent ensuite exercer dans d'autres régions. Elle connaît ainsi des taux de fuite importants. A titre d'exemple, le taux de fuite des diplômés IDE hors Ile-de-France est de 23,1%, 5 ans après l'obtention du diplôme (inscription ADELI en IDF en 2020 pour les IDE diplômés en 2016) et de 13,11% l'année même de la diplomation (inscription ADELI en IDF en 2020 pour les IDE diplômés en 2020). En janvier 2022, 33% des médecins généralistes diplômés en Île de France exercent en dehors la région.

Ce constat s'applique pour l'offre de soins et de l'accompagnement, malgré une diversité d'activité et de types de structures, ayant pour certaines un rayonnement international. Pour autant, ces structures rencontrent des difficultés à fidéliser les professionnels au sein de leurs équipes.

Au regard de ces constats, l'enjeu est ici de former suffisamment de professionnels de santé et de les fidéliser afin de faire face aux départs de professionnels et à l'évolution des besoins de la population francilienne.

S'agissant de la formation des professionnels du soin et de l'accompagnement, plusieurs enjeux sont visés portant sur le contenu de la formation, afin de déployer notamment des méthodes d'apprentissage innovantes (numérique, distanciel simulation) en vue de faire bénéficier à l'ensemble des étudiants des mêmes contenus de formation théorique et pratique, en équipe pluriprofessionnelle, et d'accompagner au niveau régional la mise en œuvre des différentes réingénieries de formations paramédicales. La formation pratique des étudiants en santé est un également un enjeu majeur. Le bon accueil et le bon accompagnement du stagiaire doit favoriser l'ancrage de celui-ci au sein de la formation qu'il a choisi de suivre et par la suite son insertion professionnelle au sein de l'établissement où s'est déroulée sa formation pratique ou dans le territoire francilien. Des mesures concrètes seront déployées pour améliorer la qualité des terrains de stage et de l'encadrement proposé au stagiaire. Enfin, l'universitarisation des formations en santé est un atout pour l'attractivité pour ces formations en augmentant les possibilités d'évolution de carrière du futur professionnel de santé (poursuite ou reprise d'étude, activité de recherche...).

Parallèlement à cet enjeu sur la formation, il est observé que les professionnels de santé en cours de carrière souhaitent pouvoir disposer d'une plus grande souplesse dans le recours aux différents types de mobilités (mobilité entre secteurs géographiques ou secteur d'activité, mobilité entre modes d'exercice). Il s'agit là de poursuivre les différentes actions régionales et de les développer sur l'ensemble des

secteurs d'activité. Ces propositions, actuellement centrées sur le début de carrière, pourraient être élargies à d'autres temps, notamment la préparation de l'arrêt de l'activité. La dernière période de l'activité professionnelle peut être un temps propice à un nouvel exercice, sur un temps et des modalités choisis, afin de tirer au maximum profit de l'expérience acquise par le professionnel tout au long de la carrière. La diversification des modes d'exercice en établissement est également un levier en vue d'attirer et de fidéliser des professionnels de santé au regard des aspirations actuelles de ces derniers quant à leur mode d'exercice. Le développement de l'intervention de professionnels libéraux, professionnels d'autres établissements voire bénévoles au sein des établissements doit être pris en compte dans la réflexion menée sur les RHS. Enfin, dans la continuité des mesures issues du Segur de la santé, l'implication des professionnels de santé dans la stratégie de l'établissement ou du territoire est identifiée comme facteur majeur de fidélisation des équipes, la dynamique amorcée sur ce sujet au niveau des établissements franciliens.

2- Objectifs stratégiques et opérationnels à 5 ans

S'agissant de la formation des étudiants en santé et des internes, plusieurs objectifs sont ici visés.

Il s'agit d'une part de poursuivre l'accompagnement des instituts de formation dans la déclinaison et mise en œuvre des différentes réingénieries de formations paramédicales et favoriser ainsi une harmonisation régionale de la formation dispensée aux étudiants et élèves paramédicaux.

Il s'agit en outre de mener une réflexion globale sur les stages en identifiant les évolutions possibles impactant d'une part le contenu, la qualité, la diversité des stages proposés aux étudiants en santé et d'autre part l'accueil, l'encadrement des étudiants au sein des structures d'accueil et l'accessibilité de ces étudiants aux lieux de stage.

L'ARS contribuera autant que de besoin, et considérant son champ de compétence, à la réflexion sur l'universitarisation des formations en santé.

Considérant la spécificité de la formation aux métiers de la santé nécessitant une maîtrise technique des gestes et organisations dans les soins prodigués au patient, l'amélioration des méthodes d'apprentissage est toujours recherchée. Les avancées technologiques proposent aujourd'hui des outils de simulation de la réalité très performants dont le secteur de la santé, et en particulier celui de l'enseignement en santé, peut désormais bénéficier. Cela permet à l'ensemble des étudiants en santé et internes d'aborder la prise en charge du patient avec les acquis cliniques et techniques nécessaires et de respecter ainsi le principe « jamais la première fois sur le patient ». La simulation permet ainsi de s'entraîner individuellement mais aussi collectivement en équipe pluri-professionnelle. Elle facilite l'appropriation des pratiques par la répétition des gestes et des activités ; elle vise à en assurer la maîtrise. Consciente de l'importance de ces nouvelles approches pédagogiques dans la formation initiale et continue des professionnels de santé et désireuse de soutenir les avancées technologiques, l'ARS Ile-de-France mène depuis 2014 une démarche de soutien à la simulation en santé qu'elle entend poursuivre en articulation avec les autres dispositifs de soutien existants.

Enfin, comme pour d'autres secteurs d'activité, la formation par l'apprentissage comme voie d'accès aux diplômes doit être développée pour les métiers des secteurs sanitaire et médico-social (PA/PH/PDS).

Une première étape visant un enjeu de communication sur les atouts de ce dispositif pour l'apprenti et l'employeur est à organiser avec l'ensemble des partenaires concernés prioritairement auprès du public lycéen, des jeunes éloignés de l'emploi et auprès des employeurs. Une 2^e étape consisterait à faciliter les accès au parcours en apprentissage (en particulier accès aux aides pour sécuriser le parcours de l'apprenti).

S'agissant de l'exercice des professionnels de santé, plusieurs objectifs sont visés.

Avec un objectif de valorisation des compétences des professionnels de santé, la promotion professionnelle demeure un levier à la main de l'établissement qui lui permet de fidéliser le professionnel au sein de ses équipes. L'ARS Île de France souhaite valoriser ce dispositif au regard de ses objectifs et notamment identifier avec les partenaires régionaux les points d'évolution du processus permettant un recours équitable à ce dispositif par les professionnels de santé quel que soit l'établissement concerné.

L'accompagnement de la mobilité entre secteurs d'activité et modes d'exercice est un objectif majeur au regard du contexte actuel des ressources humaines et l'idée que l'on n'exerce plus aujourd'hui toute sa carrière professionnelle de la même façon et au même endroit.

Dans ce contexte, l'ARS entend poursuivre 2 types d'action :

- des actions visant à proposer des postes géographiquement partagés. Les différents dispositifs régionaux visant à favoriser l'exercice partagé pour les médecins entre 2 EPS ou un EPS et un ESPIC, entre ville / hôpital (dont ESMS/hôpital) quelle que soit la spécialité, entre la ville et l'université pour les travaux de recherche devront être poursuivis favorisant le lien entre les différents types d'établissement, secteur d'activité et participant ainsi à la réponse qui peut être proposée aux tensions RH que connaissent certains territoires.

Tout établissement, quelle que soit son activité (sanitaire, grand âge, handicap, structure hospitalière publique de prévention, structure destinée au public à difficulté spécifique, USMP), doit pouvoir participer à ces dispositifs régionaux.

L'extension de ces postes partagés à des professions paramédicales sera étudiée, afin de permettre également à ces professionnels de travailler sur la même période au sein de deux structures différentes ou en établissements et en ville, autour de projets de soins communs et dans une logique de parcours patient.

Une réflexion régionale menée par l'ARS en lien avec les partenaires régionaux institutionnels (notamment la CPAM) pourra être suivie sur l'accompagnement du recours à ces mobilités par les professionnels médicaux seniors dans le cadre de la valorisation de leur expérience professionnelle pouvant contribuer à la prise en charge de populations vulnérables ou à une prise en charge hyperspécialisée.

- des actions visant à répondre aux souhaits des professionnels de santé sur leur mode d'exercice. L'ARS est attentive à l'opportunité que peut représenter, pour un établissement, la capacité à proposer différents modes d'exercice aux professionnels de santé : intervention des libéraux en établissement (de façon habituelle ou ponctuelle en période de tension RH), recours à des professionnels d'autres établissements, questionnements sur le recours à l'intérim dans le cadre des dispositions réglementaires plafonnant la

rémunération. Elle participera aux différentes réflexions nationales, régionales et locales pouvant être menées sur ces sujets visant à proposer un cadre attractif pour les professionnels de santé au sein de structures auxquelles ils ne sont pas rattachés. Les conditions de réussite seront à définir précisément, afin que le recours à ces types d'exercice repose sur un financement raisonnable et équitable ainsi qu'une organisation interne qui permette d'assurer la continuité des soins.

En parallèle de ces travaux sur le mode d'exercice, l'agence poursuivra ses actions visant à promouvoir et accompagner le déploiement de différentes pratiques professionnelles (protocole de coopération, délégation de tâche, pratique avancée).

Enfin, la gouvernance d'un EPS est susceptible d'impacter la fidélisation des professionnels exerçant en son sein. Favoriser l'implication du professionnel de santé dans la stratégie de l'établissement au sein de ses organisations établies, participe à la diversification et à l'évolution de ses compétences et est susceptible de constituer un vecteur d'ancrage du professionnel au sein de l'établissement, qu'il s'agisse d'une structure hospitalière ou d'une structure de ville (ex : gouvernance d'une CPTS).

3- Moyens d'y parvenir / leviers pour l'atteinte des objectifs de l'axe

Dans le cadre de la réflexion à mener sur la formation des professionnels de santé, l'ARS souhaite mener un travail de fond sur la formation pratique - le stage - permettant de poursuivre les travaux pour proposer une offre de terrains de stages adaptée au sein de chaque territoire, d'accompagner chaque étudiant dans le cadre du déroulement du stage, de faciliter l'accès géographique aux différents stages, de s'assurer de la mise en œuvre d'un encadrement de qualité.

Pour maximiser la réussite des étudiants, en soins infirmiers, un parcours personnalisé d'accompagnement des étudiants, sera testé puis déployé, avec le CRIF, Une cohorte d'étudiants infirmiers bénéficiera de cet accompagnement, qui prendra la forme d'actions variées en réponse aux difficultés qu'ils rencontrent. L'impact de ces actions sur le nombre d'étudiants diplômés et leur insertion au sein des territoires franciliens fera l'objet d'une évaluation précise en plus d'un plus large déploiement. En parallèle, le plan logement des soignants évoqué au sein de l'axe 3 du Schéma régional de santé, permettra d'apporter des réponses sur le sujet des logements qui pourraient être déclinées aux étudiants en santé et faciliter ainsi l'accès à leur stage.

Une réflexion conjointe à celle du CRIF et en lien avec les collectivités locales doit être menée sur plusieurs thématiques comme les transports, la petite enfance, visant à permettre un meilleur déroulement des stages des étudiants.

Dans le cadre du déploiement de l'offre de stage en ville, en lien étroit avec l'Université et les instituts de formation, l'ARS souhaite mener une réflexion avec les partenaires concernés, et notamment les URPS et la CPAM, permettant de sensibiliser les professionnels de ville sur l'attrait de la fonction de maître de stage et l'impact sur leur activité dans le contexte de tension démographique en ville que rencontrent ces professions.

L'ARS souhaite pouvoir accompagner les établissements dans les actions visant à permettre aux professionnels de santé d'envisager une évolution de leurs compétences via la promotion professionnelle. Elle souhaite ainsi identifier en lien avec les partenaires régionaux compétents, et notamment le CRIF, les leviers qui peuvent être activés et permettre tout ajustement au plus près des besoins du territoire.

L'ARS continuera de mobiliser des leviers financiers FIR en vue de poursuivre l'accompagnement du déploiement des dispositifs régionaux portant sur les postes partagés et son élargissement à d'autres professions (ex : la maïeutique). Une réflexion sera menée par l'ARS sur le cahier des charges de ces dispositifs régionaux visant à étudier l'opportunité d'élargir les critères d'éligibilité à des professionnels médicaux séniors.

Le suivi des protocoles de coopération déclarés par l'équipe de promoteurs doit perdurer notamment en vue de la réalisation d'un bilan permettant de formaliser des propositions sur l'évolution des compétences de l'infirmier à destination du ministère de tutelle.

En parallèle de ce suivi, dans le contexte de tension démographique, le développement de la pratique avancée pour les infirmiers en exercice doit être poursuivi. Il s'agira pour l'ARS de suivre l'exercice de l'infirmier en pratique avancée et de disposer de données sur sa pratique et la fonction qu'il occupe en vue d'évaluer la cohérence entre la formation suivie et la fonction occupée. L'ARS souhaite également accompagner les professionnels et structures de soins dans leur réflexion visant à identifier les propositions d'évolution des mentions du dispositif de pratique avancée en fonction des besoins des secteurs d'activité et des compétences des professionnels concernés à destination du ministère de tutelle. L'ARS Île de France poursuivra son soutien à ces évolutions et pourrait accompagner les IPA diplômés qui se dirigent vers certaines populations prioritaires (ex : la personne âgée). Enfin, les freins identifiés au développement de la pratique avancée pour l'IDE exerçant en libéral devront être discutés au niveau national et avec les acteurs compétents au niveau régional.

S'agissant des différents types d'exercice en établissement, certains types d'offre d'intérim s'organisent à l'initiative des établissements, notamment au sein du secteur d'activité médico-social. En parallèle, le cadre réglementaire sur l'intérim est en pleine évolution. Un accompagnement régional doit être mené en lien avec les autorités régionales concernées visant à évaluer les initiatives régionales et mettre en œuvre le cadre réglementaire de façon priorisée au regard des tensions territoriales existantes.

La possibilité pour les libéraux de participer à l'activité hospitalière au sein d'un EPS devra être davantage promue au sein de la région, les projets des structures pourront être accompagnés par l'ARS en fonction du besoin de chaque territoire.

Les bénévoles peuvent apporter une contribution très importante au bien être des patients ou résidents. Les conditions de réussite pourront être identifiées, partagées et leur déploiement soutenu par des actions régionales.

Enfin, dans le cadre des objectifs du SEGUR portant sur la gouvernance des EPS, il s'agira d'accompagner ces établissements sur les mesures mises en œuvre visant à impliquer les professionnels dans la stratégie de la structure, leur participation aux différentes instances, la reconnaissance de la participation collective aux différents projets qui sont menés aux sein de ces établissements.

4- Indicateurs

Indicateurs	Méthode de construction	Valeur d'origine	Valeur cible
-------------	-------------------------	------------------	--------------

Simulation	<p>100% des projets soutenus par l'ARS sont pensés pour des formations pluriprofessionnelles</p> <p>X% des IFSI ont accès à une plateforme de simulation pour l'enseignement des gestes techniques ou soins relationnels à leurs étudiants</p>		
Protocoles coopération / délégation tâche	Identifier une spécialité ou un parcours (dialyse) où c'est particulièrement adapté et suivre le déploiement dans les services		
Postes partagés	<p>Un bilan de ce dispositif visant à identifier l'insertion professionnelle et identifier les freins au déploiement du dispositif, au niveau de la région et par territoire, des professionnels de santé qui auront bénéficié de ces mesures pourrait être mené, sur une ou plusieurs cohortes de bénéficiaires, en lien avec les établissements ayant été partie à ces dispositifs</p>		
IPA	<p>Un bilan du déploiement de ce dispositif permettra d'une part, à quantifier le dispositif, d'autre part ,suivre l'installation de l'IPA une fois formé au niveau géographique et sur la fonction qu'il occupe et enfin identifier les propositions d'évolution des mentions du dispositif en fonction des besoins des secteurs d'activité concernés et des compétences des professionnels concernés à</p>		

	destination du ministère de tutelle.		
--	---	--	--

VERSION DE TRAVAIL